

MAC Acteur PRAP IBC

Maintenir et Actualiser ses Compétences Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteurs Industrie Commerce, BTP et activités de bureau

Réf de l'action : MEN H9041.PR indice 02 du 19/04/2023

OBJECTIFS**PROFESSIONNELS**

Être capable de participer à l'évaluation et à l'amélioration des conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Être titulaire du certificat d'acteur PRAP IBC délivré par une entité habilitée.
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, la prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.
- Un acteur PRAP dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à la réussite à l'épreuve certificative. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre une formation initiale.
- En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENURévision des compétences et travail sur des études de cas :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
 - Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Connaître les risques de son métier
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
 - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - Faire remonter l'information aux personnes concernés.
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur titulaire du certificat de « formateur PRAP » IBC ou 2S valide ou de « formateur de formateurs PRAP » IBC ou 2S valide.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : cf. site www.mendiboure-formation.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Méthodes pédagogiques multiples : interactives, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation spécifiques à l'entreprise,
- 1 caisse avec poignée, 1 caisse sans poignée, tout autre objet correspondant à l'activité exercé.
- Equipement de protection individuelle : suivant les obligations de l'entreprise
- Supports de cours pédagogiques remis aux stagiaires : ED 7201

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluation formative réalisée tout au long de la formation,
- Evaluation certificative : validation des compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle des compétences du PRAP (INRS).
- Une évaluation de satisfaction est réalisée à la fin de la formation.

SANCTION VISEE

- Le certificat d'acteur PRAP IBC de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS délivré par l'entité habilitée.
- Attestation de fin de formation.
- Organisme agréé : cf. site : www.mendiboure-formation.fr
- Formation non éligible au CPF.

EFFECTIFS

- 10 participants maximum

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures – 1 jour

